

## **COMPTE RENDU**

### **COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020**

Le dix décembre deux mil vingt à 18h00, le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni en visio-conférence, sous la Présidence Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

#### Etaient présents :

Angervilliers: C. GIRARD-MINDEAU, Ballainvilliers: M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy: P. BOUDART,

Cœur d'Essonne Agglomération: G. KERVRAN, D. DEVLEESCHAUWER, A. MARGUERITE, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, M. BOURDAIS, M. BERTINOT, J. KLEIN, S. TANGUY, V. BOUDRY, H. AUJALEU, N. GARRESSUS, S. COUSIN, M. DURANTON, N. FOUQUE, P. ROGER, B. OUAREM, F. ARBELET, P-j. LEBEC, J. DELPIC, S. RIGAULT, F. CHOLLEY, V. DABADIE N. DACHICOURT, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, O. MARCHAU, A. RICHARD, J. CARRE, S. PERDREAU, S. LEGRAND, O. THOMAS, S. ROISIN, J. GAUCHET, C. FOURNES

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : P. BOUDART, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, B. DESPREZ, S. LEBRET, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, C. LIRZIN, P. AUGIAT,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : F. ALBISSON, E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON,

Communauté de Communes du Pays de Limours : D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, P. MYOTTE, P. BALLESIO,

A. BOUTTEMONT, P. AUGIAT, F. VIVAT, Courson-Monteloup: D. CHAINTREUIL,

Dourdan: L. LARREGAIN, B. PANOT,

Epinay sur Orge: O. MARCHAU, A. RICHARD,

Fontenayles Briis: T. DEGIVRY, Forge Les Bains: P. MYOTTE,

Grand Orly Seine Bièvre F. SAINT-PIERRE, O. GUICHARD,

**Grand Paris Sud**: F. OGBI, **La Forêt le Roi**: S. LEBRET,

La Ville du Bois : J. CARRE, S. PERDREAU, Le Val Saint Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Limours en Hurepoix : P. BALLESIO, A. BOUTTEMONT,

Marcoussis: S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris: aucun délégué n'a été désigné,

Montlhéry: J. GAUCHET, Nozay: C. FOURNES,

Roinville sous Dourdan: L. DUHAY, Saint Chéron: J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

**Sermaise**: P. AUGIAT, **Vaugrigneuse**: F. VIVAT,

# **Etaient absents excusés (titulaires):**

Breux-Jouy: M. PETIT,

Briis sous Forges: E. DASSA, G. KAPERSKI,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, L. CAYROUSE, B. FROGER, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, N. PFEIFFER, D. LEAIRE, D. ESPRIN, S. BONNAMY, A. LAMOUR, A. DOUAILLY, R. CARPTENTIER, P. LEPARQ, N. PFEIFFER, D. LEAIRE, D. ESPRIN, S. BONNAMY, A. LAMOUR, A. DOUAILLY, R. CARPTENTIER, P. L. CARP

DECOMBLE, F. DA SILVA

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay: L. CASTAINGS, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, B. PANDZOU,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : P. VALLEE, A. FONSECA,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : R. LE BOEDEC,

Communauté de Communes du Pays de Limours : E. DASSA, G. KAPERSKI, J. SALANON, C. SCHOETTLE,

C. DROUET, W. BERRICHILLO Epinay sur Orge: L. CASTAINGS, Forge Les Bains: G. GRANGIER,

Grand Orly Seine Bièvre: J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, J. GODRON, C. DELAVEAU-PIERACCI, S.

HAMARD, L. BRIEY, , J-b. BIGA, A. MERRINA,

**Grand Paris Sud**: P. RIO, **Janvry**: C. SCHOETTL,

Linas: D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Montlhéry: C. DUJARDIN, Pecqueuse: C. DROUET,

Saint Cyr Sous Dourdan: A. FONSECA,

Saint Maurice Montcouronne: W. BERRICHILLO,

Nombre de délégués : 130

Quorum: 66

Présents: 90 (dont 26 avec double vote)

Votants: 90

#### Assistaient également :

Franck BERNARD, Directeur général adjoint du « Pôle Ressources »,
Franck BOITTIN, Directeur général adjoint « Milieux Naturels »,
Pascale REINIER, Directrice générale adjointe de « l'Assainissement »,
Julie DUFOURD, Directrice « Prévention des inondations »
Pascale SIMONIN, Responsable du service « communication et animations »,
Ann-Alix MICHELET, Responsable du service « juridique, affaires générales, marchés publics ».
Nathalie LOURENCO, responsable du service « Finances »,

#### **PRINCIPALES DECISIONS**

- Acceptation par le Syndicat des demandes de la commune de Vaugrigneuses d'activation des compétences collecte eaux usées, Eaux usées non domestiques, Assainissement non collectif (ANC),
- Création d'une brigade verte d'agents assermentés pour la surveillance des espaces naturels syndicaux,
- Harmonisation des tarifications pour l'exercice de la compétence collecte eaux pluviales,
- Budgets supplémentaires 2020
- Rapport d'Orientation Budgétaire 2021
- Rapport 2019 sur la Qualité des Eaux superficielles du Bassin de l'Orge

Le quorum étant atteint, le Président, François CHOLLEY, ouvre la séance à 18h.

M. Pierre LE FLOC'H est désigné secrétaire de séance.

#### Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 16 juin 2020

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 16 juin 2020, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 24 septembre 2020

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 24 septembre 2020, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

# Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 15 octobre 2020

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 15 octobre 2020, celuici est approuvé à l'unanimité.

### Décisions du Président prises du 14 Mai au 1er octobre 2020

En application de la délibération du Comité syndical n°2019/4 du 21 janvier 2019, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les décisions numérotées en rouge ont été prises dans le cadre des ordonnances n° 2020-330 du 25 mars 2020, n° 2020-391 du 1er avril 2020 et n°2020-562 du 13 mai 2020 relatives à la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid 19.

# N° 2020/24:

Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Essonne, relatives au test d'abaissement du clapet de la mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon et aux premiers travaux de renaturation de l'Orge.

# N° 2020/25:

Modification du tableau des effectifs.

### N° 2020/26:

Autorisation du recours à l'apprentissage.

### N° 2020/27:

Dossier de subvention postes animateurs RCE 2020-2023.

### N° 2020/28:

Signature d'un marché « Etude de faisabilité pour rendre accessibles les collecteurs de fond de vallée du bassin versant de la station d'épuration d'Ollainville» à procédure adaptée avec l'entreprise CECOTECH, pour un montant de 29 445,00 € HT Soit 35 334,00 € TTC selon le devis global et forfaitaire.

# N° 2020/29:

Signature d'un marché « Travaux de refonte de la station de relevage des eaux usées « Camélinat » à Viry-Châtillon» à procédure adaptée avec le groupement d'entreprises TERIDEAL SEGEX ENERGIES / TERIDEAL SEGEX représenté par le mandataire TERIDEAL SEGEX ENERGIES, pour un montant de 282 147,90 € HT soit 338 577,48 € TTC selon la décomposition du prix global et forfaitaire.

#### N° 2020/30 :

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n°16.007: Curage périodique et interventions d'urgence sur des ouvrages d'assainissement» avec l'entreprise SUEZ RV OSIS IDF afin de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2020.

### N° 2020/31:

Signature de l'avenant n°1 au marché « Marché n°16.019: Collecte et traitement des ordures ménagères», avec l'entreprise Tri Environnement Recyclage (TER) afin de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2020.

### N° 2020/32:

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n°16.020: Collecte et traitement des déchets verts», avec l'entreprise ZYMOVERT afin de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2020.

### N° 2020/33:

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n°16.021: Collecte et traitement des encombrants» avec l'entreprise Tri Environnement Recyclage (TER) afin de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2020.

# N° 2020/34:

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n°16.010: Collecte et traitement des déchets dangereux» avec l'entreprise TAIS – VEOLIA afin de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2020.

### N° 2020/35:

Budget Assainissement - Signature d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne lle de France pour un montant de 1 000 000 €.

### N° 2020/36:

Signature d'un marché «Diagnostic de conformité des déversements d'eaux usées d'origines non domestiques et assimilés domestiques» avec l'entreprise SNE QUANTITEC, pour un montant annuel sans minimum et avec un montant annuel maximum de 250 000,00 € HT soit 300 000,00 € TTC pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois.

#### N° 2020/37:

Signature d'un marché « Installation, maintenance, exploitation et analyse des sites de mesures métrologiques» avec l'entreprise SEMERU — ENVIRONNEMENT, passés sans minimum et sans maximum pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois,

- Lot n°1: Installation, maintenance, exploitation des sites de mesures métrologiques et analyse des données,
- Lot n°2: Campagne de mesures PAPI Orge-Yvette.

# N° 2020/38:

Signature d'un marché «Réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales ZOH, 7e tranche, RD310 en amont de l'autoroute A6, R38 à R46» à procédure adaptée avec l'entreprise SADE Travaux Spéciaux pour un montant de 498.665,00 € HT soit 598.398,00 € TTC.

#### N° 2020/39:

Demandes de subventions PAPI Orge Yvette - Opération de réduction de la vulnérabilité sur le quartier de la Belle Etoile à Saint-Maurice-Montcouronne, auprès de l'Etat et du Département de l'Essonne.

### N° 2020/40:

Signature d'une convention de participation financière avec la commune d'Angervilliers pour l'opération de réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Ravine à Angervilliers.

### N° 2020/41:

Signature d'un marché «Schéma directeur d'assainissement du Syndicat de l'Orge Bassin de collecte-épuration Seine Valenton» avec l'entreprise SETEC HYDRATEC, pour un montant de 439 970,00 € HT soit 527 964,00 TTC.

# N° 2020/42:

Signature d'un marché «Mission de maîtrise d'œuvre pour la définition de travaux sur les stations de relevage et de refoulement des eaux usées» à procédure adaptée avec le groupement d'entreprises OCEAM INGENIERIE / 2IDF représenté par le mandataire OCEAM INGENIERIE pour un montant de 30 750,00 € HT soit 36 900,00 € TTC.

### N° 2020/43:

Signature de l'avenant n°2 au marché « Marché 17.010-3 : Extension du siège du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval- Lot 3: Charpente métallique — Bardage métallique — Serrurerie - Charpente bois -» avec la société DOMATECH pour un montant en moinsvalue de 8 123,52 € HT soit 9 748,22 € TTC, ce qui ramène le montant du marché à 302 872,74 € HT soit 363 447,29 € TTC.

# N° 2020/44:

Signature de l'avenant n°1 au marché « Marché 20.005: Travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'eaux usées rue de la Ravine à ANGERVILLIERS», avec l'entreprise SN MGCE pour un montant de 4 524,20 € HT soit 5 429,04 € TTC, ce qui représente une augmentation de 5,35 % du montant initial. Le montant du marché est porté à 89 118,00 € HT soit 106 941,60 € TTC.

# N° 2020/45:

Signature d'une Convention de perception et de reversement des redevances assainissement avec Eau Quest Essonne.

# N° 2020/46:

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour l'étude hydraulique Port-Sud.

### N° 2020/47:

Signature de l'avenant n°1 au marché « Marché n°16.025: Fourniture et livraison de matériel de bureau » avec l'entreprise NV BURO, afin de prolonger le marché jusqu'au 31 octobre 2020.

### N° 2020/48:

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n°16.026: Papiers imprimés» avec l'entreprise Imprimerie LEFEVRE, afin de prolonger le marché jusqu'au 31 octobre 2020.

#### N° 2020/49:

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n°17.013: Fourniture d'outillage et de matériel pour l'entretien de la rivière, des berges de l'Orge et des locaux du Syndicat» avec l'entreprise LEGALLAIS, afin de prolonger le marché jusqu'au 31 octobre 2020.

### N° 2020/50:

Signature de l'avenant n°1 au marché «MS18000: Etude de faisabilité pour le démantèlement du clapet de la mairie à Saint-Germain-lès-Arpajon» avec l'entreprise SEGI, pour un montant de 4.900,00 € HT soit 5.880,00 € TTC, ce qui représente une augmentation de 14,89 % du montant initial. Le montant du marché est porté à 37.800,00 € HT soit 45.360,00 € TTC.

#### N° 2020/51:

Signature de l'avenant n°2 au marché «Marché n°2018-16: Travaux de restauration des fonctionnalités physiques et biologiques du réseau hydrographique en amont du Moulin de Cerpied» avec la société SETHY, pour un montant en moins-value de 100.031,79 € HT soit 132.038,15 € TTC, ce qui ramène le montant du marché à 860.240,47 € HT soit 1.032.288,56 € TTC.

### N° 2020/52:

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour l'étude du schéma directeur d'assainissement de la commune d'Angervilliers.

### N° 2020/53:

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché 18.013: Mission de maîtrise d'œuvre pour la définition de travaux sur la station de relevage des eaux usées « Camélinat » à Viry-Châtillon» avec le groupement d'entreprises SETEC HYDRATEC / SETEC BATIMENT, pour un montant de 5.214,72 € HT soit 6.257,66 € TTC, ce qui représente une augmentation de 22,17 % du montant initial du marché.

### N° 2020/54:

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché 20.007: Travaux de désamiantage et déconstruction, 30 route de Longpont à Villemoisson sur Orge» avec l'entreprise AGRI-TERRITOIRES, pour un montant de 2.803,00 € HT soit 3.363,60 € TTC, ce qui représente une augmentation de 4,25 % du montant initial. Le montant du marché est porté à 68.760,00 € HT soit 82.512,00 € TTC.

### N° 2020/55:

Signature de l'avenant n°1 au marché «17.010 : « Extension du siège du Syndicat mlxte de la Vallée de l'Orge Aval » - Lot n°10 « Chauffage – Ventilation - Plomberie»» avec l'entreprise BOUCLET, pour un montant en moins-value de 2.517,89 € HT soit 3.021,47 € TTC, ce qui représente une diminution de 1,16 % du montant initial. Le montant du marché est ramené à 215.164,66 € HT soit 258.197,59 € TTC.

#### N° 2020/56:

Signature de l'avenant n°2 au marché «Marché n°19.004-2: Travaux de réhabilitation du Mort-Ru et aménagement paysager sur deux parcelles à Longpont-sur-Orge - Lot n°2: Travaux de réhabilitation du Mort-Ru» avec l'entreprise SETHY, pour un montant de 7.816,00 € HT soit 9.379,20 € TTC, ce qui représente une augmentation de 2,14 % du marché soit 19 % du montant initial. Le montant du marché est porté à 372.566,83 € HT soit 447.080,20 € TTC.

### N° 2020/57:

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché n° 2018-15 : Travaux d'entretien des lits et berges affluents zones humides et abords du collecteur» avec l'opérateur économique Office National des Forêts, afin d'abroger la clause de retenue de garantie initialement prévue au marché.

### N° 2020/58:

Signature de l'avenant n°3 au marché «Marché 2017-13: Maitrise d'œuvre des projets de restauration de la continuité écologique sur l'Orge au droit du site dit des Prés de l'étang et du moulin Choiselier à Dourdan» avec la société SUEZ Consulting - SAFEGE, pour un montant de 2 050,00 € HT soit une augmentation de 10,69 % du montant initial du marché. Le montant total du marché est porté à 87 475,00 € HT soit 104 970,00 € TTC.

## N° 2020/59:

Signature de l'avenant n°1 au marché «Marché 17.010 : « Extension du siège du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval » - Lot n°8 Carrelage — Faïence » l'entreprise Technopose et Bedel, pour un montant en moins-value de 1.185,00 € HT soit 1.422,00 € TTC, ce qui représente une diminution de 5,79 % du montant initial. Le montant du marché est ramené à 19.277,00 € HT soit 23.132,40 € TTC.

### **INFORMATION:**

MISE EN PLACE D'UNE CLASSE D'EAU DESTINEE AUX ELUS DU SYNDICAT : DECOUVRIR ET COMPRENDRE L'EAU AU TRAVERS DU TERRITOIRE DE L'ORGE

### Pourquoi suivre cette formation?

- Pour disposer de connaissances actualisées : réglementation, responsabilités, bonnes pratiques, partenaires, ...
- Pour partager expériences et problématiques entre élus
- Pour se mettre en relation, à l'échelle locale, avec un réseau d'acteurs de l'eau compétents
- Pour mobiliser les acteurs du territoire à la préservation de la ressource (agriculteurs, industriels, habitants, agents...)

### **Organisation**

6 modules sont proposés, soit 6 jours, comprenant des ateliers de travail et d'échanges, avec des intervenants, des visites d'aménagement ou d'installations et des moments de convivialité

### Mois 1 - Module 1 : Les collectivités au cœur de la politique de l'eau

Acteurs de l'eau, historique des politiques de l'eau, rôle de l'élu et de la collectivité, partage de compétences entre collectivités.

# Mois 2 - Module 2 : Quel chemin pour l'eau en ville

Urbanisation croissante et gestion des eaux pluviales urbaines : réduction à la source, techniques de gestion des eaux pluviales, exemples de projets, gestion du risque inondation, visite d'ouvrages.

### Mois 3 - Module 3 : Eau potable, un capital à protéger

De la production à la distribution de l'eau potable sur le territoire (cycle de l'eau naturel et domestique, potabilisation), état des masses d'eau et bilan sur la qualité des eaux, protection des captages, risque chimique des produits phytosanitaires, tarification de l'eau, Visite d'un captage, d'une usine de traitement, d'un château d'eau avec un syndicat d'eau potable

### Mois 4 - Module 4 : Transporter, stocker et traiter les eaux usées

Assainissement des eaux usées : de la collecte au traitement et les différentes techniques, gestion sur le territoire, assainissement collectif et non collectif, mise en conformité des branchements. Obligations des usagers, responsabilité des collectivités, visite de deux types de station d'épuration (à boues activées et à filtres plantés de roseaux)

<u>Mois 5</u> – Module 5 : Eau, biodiversité et territoire, vers une restauration des continuités écologiques Fonctionnement des rivières et zones humides, notions de bon état des rivières et de restauration de la continuité écologique, droits et devoirs des riverains, trame verte et bleue, technique d'entretien

(plan de gestion), visites commentées de travaux de restauration de la continuité écologique, et d'intervention de gestion.

### Mois 6 - Module 6 : Eau & changement climatique

Eau et changement climatique : conséquences, adaptation. L'ensemble des thématiques abordées dans les modules précédents sera examiné sous l'angle du changement climatique.

#### Des intervenants de différentes structures :

Agence de l'eau Seine-Normandie, Direction Départementale des Territoires, Conseil Régional, Conseil Départemental, Seine Grands Lacs, ATM, Régie Cœur d'Essonne Agglo, Eau Ouest Essonne, Agence Française pour la Biodiversité, Entreprise, Associations, etc ...

Cette formation est financée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à 50% pour un montant estimé à 45 000 euros.

\*\*\*\*

« Pascale GOUDART indique avoir participé aux classes d'eau élus organisées par l'ex SIBSO et avait trouvé cette démarche très intéressante. Elle incite les délégués à s'y inscrire.

Plusieurs délégués suppléants demandent si les suppléants peuvent s'y inscrire.

François CHOLLEY indique que sur le principe cela sera possible mais que le nombre de place étant limité, cela dépendra du nombre d'inscrits parmi les titulaires qui seront prioritaires.

Il précise que les formations ont lieu un jour de semaine et non le week-end. »

\*\*\*\*

# **DELIBERATIONS**

1- ACTIVATION DE 3 COMPETENCES ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE DE VAUGRIGNEUSE : COLLECTE DES EAUX USEES, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC), EAUX USEES NON DOMESTIQUES (EUND)

Rapporteur: Thierry DEGIVRY

La commune de Vaugrigneuse souhaite activer les compétences collecte EU, EUND et ANC.

Cette prise de compétence sur ce territoire permettrait au Syndicat de gérer les réseaux situés en amont de l'antenne intercommunale de la Rémarde. Aussi, le Syndicat pourrait plus aisément prioriser les actions de lutte contre les eaux parasites qui contribuent aux dysfonctionnements de la STEP d'Ollainville.

Un schéma directeur assainissement avait été réalisé en 2014 sur Vaugrigneuse, conjointement avec le SIBSO, sur tout le bassin versant de la Rémarde. Un programme d'actions de 80.000 € HT était envisagé pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, l'étanchéification de regards, des travaux d'accessibilité de regards, la réalisation d'enquêtes de conformité ou des tests à la fumée.

Le budget de la commune est aujourd'hui excédentaire.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser activation de 3 compétences assainissement par la commune de Vaugrigneuse : collecte des eaux usées, assainissement non collectif (ANC), eaux usées non domestiques (EUND).

\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'activation de 3 compétences assainissement suivantes par le Syndicat pour exercer ces compétences sur la commune de Vaugrigneuse : collecte des eaux usées, assainissement non collectif (ANC), eaux usées non domestiques (EUND).

2- COMPLEMENT A LA CONVENTION 2020 SIGNE AVEC L'ASSOCIATION AMITIE MADAGASCAR ÎLE DE FRANCE (AMIF)
Rapporteur : Sylvie OLLIVIER-HENRY

Depuis 2008, l'association AMIF a réalisé des infrastructures qui ont donné accès à l'eau et à l'assainissement à la population de la commune d'Anjozorobe.

Le Syndicat a engagé un partenariat avec l'AMIF depuis 2017 à partir du 5<sup>ème</sup> programme qui a pu être réalisé en totalité.

Les 6ème et 7ème programme qui sont en cours actuellement desserviront les derniers villages de la commune, soit environ 85-90 % des 26 000 habitants.

Un soutien à hauteur de 20 000 euros pour le 7ème programme a été engagé début 2020. La rupture de fourniture de matériel pendant le confinement malgache qui a duré 3 mois a entraîné du retard dans la réalisation des travaux. Les travaux ont désormais repris et ils avancent bien.

Le maître d'œuvre local et la commune ont mis en exergue l'ancienneté des 1ères infrastructures et le remplacement du système de pompes à godets par des pompes solaires, ce qui améliorerait grandement les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement dans 2 villages. C'est l'objet de la demande de complément à la convention 2020.

L'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à la coopération décentralisée d'un montant de 35000€ permet de soutenir ces projets et n'a pas été entièrement utilisée.

La convention initiale de 2020 s'élevait à 20 000 euros, il est demandé un complément de 7 399 euros, ce qui porte le montant total à 27 399 euros.

Il est demandé au Comité syndical de financer le complément à la convention 2020 de 7 399 euros TTC, et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à ces actions.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer cette convention.

\*\*\*\*

« Marianne DURANTON appuie cette demande de participation complémentaire. Elle suit particulièrement l'AMIF depuis une dizaine d'année au titre du conseil départemental et salue leur sérieux et leur efficacité, et l'important travail réalisé sur place accompagné d'un vrai suivi. »

\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention.

# 3- RAPPORT RELATIF A LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES DU BASSIN DE L'ORGE 2010 - 2019

# Rapporteur: Camille BERTINE

Conformément aux principes de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000/60/CE), l'ambition ambition du Syndicat de l'Orge est d'atteindre le « bon potentiel écologique et le bon état chimique » de l'Orge et de ses affluents d'ici 2027.

A ce titre, le Syndicat de l'Orge et les syndicats préexistants ont conduit depuis de nombreuses années des campagnes de suivi patrimonial de la qualité de l'eau.

Dans le présent rapport, le Syndicat de l'Orge dresse le bilan de la qualité de l'eau pour la période 2010-2019 et tente d'évaluer l'impact des actions conduites par le Syndicat et les acteurs pour réduire les apports en rivière d'eaux usées, et pour restaurer les cours d'eau et les continuités écologiques.

Il est demandé au Comité syndical de prendre acte de ce rapport.

\*\*\*\*

« François CHOLLEY complète l'exposé de Camille BERTINE en indiquant que les critères retenus par l'Europe sont particulièrement sévères. Il suffit d'un paramètre déclassant à une période donnée seulement, pour déclasser l'ensemble du tronçon de rivière. De plus, la liste des paramètres suivis s'est allongée, ce qui durcit encore les conditions d'atteinte du bon état.

Philippe ROGER remercie les services pour le suivi mené depuis des années. Il demande si des extrapolations des évolutions de la qualité ont été faites et si le bon état est atteignable en 2027.

Camille BERTINE indique que ce travail d'extrapolation a été tenté et que globalement pour l'Orge, la majeure partie du temps le bon état est atteint. Cependant, la variabilité des paramètres, des évènements et des années conduisent à des courbes d'évolution non linéaires ce qui empêche de valider des projections.

François CHOLLEY indique que suivant les paramètres les logiques d'évolution ne sont pas les mêmes. Certains polluants sont d'anciens contaminants industriels piégés dans les sédiments ou les berges, et ne s'abaisseront qu'avec le temps. D'autres sont liés à l'urbanisation. On peut citer par exemple l'ammonium, traceur d'eaux usées, qui a tendance à décroitre alors que l'urbanisation du bassin versant augmente. Cela montre que le Syndicat et les acteurs de l'assainissement arrivent à éviter l'aggravation.

Camille BERTINE indique qu'une stratégie d'actions visant des points connus et récurrents de pollution est mise en place notamment en cernant les zones d'apport pour accélérer les contrôles de branchements et les mises en conformité.

François CHOLLEY rappelle que les services sont disponibles pour présenter ce rapport sur la qualité des eaux dans les communes et communautés. »

\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Rapport relatif à la qualité des eaux superficielles du bassin de l'Orge 2010 – 2019.

#### 4- CREATION D'UNE BRIGADE VERTE DU SYNDICAT DE L'ORGE

Rapporteur: Olivier THOMAS

Le Syndicat de l'Orge est propriétaire de nombreux sites accueillant du public. Ces sites à usages récréatifs ne font l'objet d'aucune surveillance à l'heure actuelle, que ce soit en semaine ou les weekends. De nombreuses incivilités y sont observées (circulations d'engins à moteur, barbecues sauvages, dépôts de déchets, pêches illégales, maltraitance sur animaux....).

Afin d'assurer une présence sur la vallée permettant de sensibiliser le public au respect des espaces et de cadrer les usages, il est proposé de crée une brigade verte d'agents assermentés, équipés de vélos, patrouillant sur l'ensemble des propriétés de Syndicat.

Cette brigade serait constituée de 4 agents (deux équipes de deux) chargé d'assurer cette surveillance la semaine et les week-ends ; doté des assermentations pour des procédures pénales sur le code Rural, Environnement, Forestier, de la Route, de la Voirie Routière.

Des relations privilégiées seront tissées avec les polices municipales, nationales et la gendarmerie. Le recours au dispositif de service civique pourra être mis en place pour 2 agents permettant de constituer ces deux binômes.

Le budget envisagé pour la constitution de cette brigade est de :

- 15 000 € d'équipements, frais divers et formations d'assermentation,
- Mise à disposition de 2 véhicules pour le transport de vélos qui seraient principalement utilisés. Les véhicules pourraient être issus du parc existant.

90 000 € frais de fonctionnement (salaires 2 agents+2 services civiques).

Ce montant devra être ajouté au budget 2021 Rivière.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à créer cette brigade.

\*\*\*\*

« Sophie RIGAULT soutient cette initiative et rappelle que le Syndicat a aussi un rôle à jouer sur cette thématique très importante pour que les espaces naturels soient préservés et accueillants.

Pierre-Jean LEBEC est opposé à cette proposition à titre personnel. Son Bureau Municipal étant favorable à la proposition il votera cependant pour. Il considère en effet que la sécurité et la surveillance est du rôle régalien des polices nationales et municipales. Et que compte tenu des difficultés rencontrées par ces dernières pour faire face aux incivilités, il craint que la brigade syndicale ne puisse être efficace. Le retour sur investissement ou le rapport coût bénéfice ne lui semble pas évident. Enfin, il note que si la décision est prise, le budget rivière devra inévitablement augmenter. Il sera également nécessaire d'adapter ou de réécrire le règlement des sites du Syndicat.

A la demande de Philippe ROGER, Olivier THOMAS précise que la création de 2 brigades permettra d'assurer une présence les week-ends avec pour chaque brigade un week-end sur 2.

Bernard SPROTTI indique que des subventions de la Région peuvent être recherchées dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages.

Olivier MARCHAU demande comment cohabiteront la brigade et les polices nationale ou municipale.

Olivier THOMAS complète l'exposé et répond aux questions en précisant que les polices nationale et municipale n'ont pas comme priorités les interventions sur les espaces du Syndicat et n'interviennent que très rarement. C'est pourquoi l'existence de brigades syndicales constitue un véritable complément d'actions. Bien évidemment ces brigades seront en lien permanent avec les polices municipales, avec qui elles tisseront des partenariats de surveillance et des partenariats d'intervention, et elles seront alors en capacité de faire déplacer la police ou la gendarmerie. Il est clair que la présence humaine change les comportements des usagers, les différentes expériences dans les collectivités le montrent. Pour le règlement il a déjà été revu il y a quelques années mais s'il y a besoin, il pourra être revisité afin que la brigade puisse facilement s'y référer. Enfin concernant le budget, c'est un projet nécessaire qui forcément s'accompagne d'un budget comme tout projet, et le syndicat dans ce cadre doit définir ses priorités. Celle-ci apparaissant comme une priorité légitime. »

\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à créer cette brigade verte, et à engager les frais y afférents.

5- RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL POUR UNE DUREE DE 3 ANS POUR MENER UN TRAVAIL SUR LE VOLET AGRICOLE DU TERRITOIRE DU SYNDICAT ET ETRE CHARGE DU PROJET « SESAME »

Rapporteur: Gilles FRAYSSE

Le Syndicat de l'Orge souhaite travailler au plus près de la fonction agricole afin de poursuivre ses objectifs de reconquête de la qualité de l'eau, de prévention des inondations, de valorisation écologique de la vallée de l'Orge et de ses affluents.

Le Syndicat de l'Orge a saisi l'opportunité d'intégrer le projet « Sésame « le bio s'ouvre à vous », porté par Cœur d'Essonne Agglomération, et lauréat en 2019 de l'appel à projet ministériel « Territoire d'Innovations ». L'objectif de ce projet multi-partenarial consiste à accompagner la transition agricole et alimentaire du territoire en répondant à trois principaux objectifs :

- Développer une agriculture performante et rémunératrice à forte valeur ajoutée pour les agriculteurs, créatrice d'emplois directs et indirects,
- Utiliser l'agriculture comme levier de régénération des écosystèmes naturels,
- Proposer à tous les habitants des produits alimentaires de haute qualité nutritive, gustative et sanitaire.

Le Syndicat de l'Orge souhaite par son implication dans le projet SESAME, contribuer à ses objectifs stratégiques de bon état écologique de l'Orge et de ses affluents, de valorisation de la vallée de l'Orge et de prévention des inondations. Le Syndicat de l'Orge fournira un appui technique et scientifique sur les questions liées à l'eau et à la biodiversité en milieu agricole, qui permettra au projet SESAME d'impulser le développement d'une agriculture responsable.

Un chargé de mission doit être recruté pour cela, son poste est financé à 50% par le projet « SESAME ».

Les principales missions du chargé de projet seront :

Mettre en place des suivis écologiques de la faune, la flore, la qualité de l'eau, la qualité des sols sur des sites échantillons afin d'apprécier les effets du changement de pratiques agricoles :

- Définir une méthodologie d'évaluation, sur la base de recherches bibliographiques et rencontres avec des structures partenaires spécialisées (universités, experts, ...),
- Encadrer des bureaux d'études et prestataires pour la réalisation des mesures,
- Rechercher et rédiger des dossiers de subventions afin d'assurer les différents suivis scientifiques,
- Participer au comité scientifique SESAME.

•

# Sensibiliser/accompagner les agriculteurs à la protection de la ressource en eau et de la biodiversité

- Sensibiliser les agriculteurs aux problématiques de qualité de l'eau rencontrées sur le territoire dans l'Orge et ses affluents,
- Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de la préservation de la biodiversité en milieu agricole,
- Organiser des journées techniques sur la gestion de l'eau et la prise en compte de la biodiversité en milieu agricole en lien avec les partenaires agricoles (Chambre d'agriculture, GAB Ile-de-France...) et en s'appuyant sur des retours d'expérience au niveau régional/national,
- Conseiller et accompagner les agriculteurs dans la mise en place de mesures de préservation de la ressource en eau et des milieux annexes aux cultures adaptées au contexte du bassin versant de l'Orge.

### Animer le programme SESAME au Syndicat de l'Orge

- Animer en lien avec la responsable de service, un travail collaboratif en s'appuyant sur l'ensemble des services ressources du Syndicat concernés,
- Assurer le suivi administratif de la mission SESAME (comité de pilotage, bilan opérationnel, gestion financière, partenariats),
- Représenter le Syndicat de l'Orge dans les différentes instances liées au projet SESAME.

Le cout total de ce projet d'accompagnement, financé à 50%, est de 50 000 euros par an pour le poste et de 40 000 euros pour les analyses, études et inventaires.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à procéder à ce recrutement.

\*\*\*\*

« François CHOLLEY précise que le chargé de projet pourra approfondir des sujets que le Syndicat ne maîtrise pas actuellement comme les problèmes de ruissellement agricoles, le changement des pratiques culturales, la protection de sources ou d'aires d'alimentation eau potable ou encore la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation. »

\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à procéder à ce recrutement.

### 6-BS 2020 DES BUDGETS RIVIERE, ASSAINISSEMENT, COLLECTE ET REGIE

Rapporteur: William BERRICHILLO / Patrick MYOTTE

Les budgets supplémentaires rivière, assainissement, collecte et régie seront présentés successivement à la commission finances du 25 novembre, au Bureau syndical du 26 novembre et au Comité syndical du 10 décembre.

Les BS reprennent les résultats de 2019 et les ajustements de crédits notamment au vu de l'état d'avancement des projets d'investissement.

Il est demandé au Comité syndical d'adopter les BS 2020 des budgets Rivière, Assainissement, Collecte et Régie.

\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les BS 2020 des budgets Rivière, Assainissement, Collecte et Régie.

#### 7- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Rapporteur: William BERRICHILLO / Patrick MYOTTE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire sera présenté successivement à la commission finances du 25 novembre, au Bureau syndical du 26 novembre et au Comité syndical du 10 décembre.

Y seront présentés notamment les prévisions de dépenses et de recettes pluriannuelles et notamment les projets d'investissement, l'évolution des emprunts, la structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel...

Il est demandé au Comité syndical d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021.

\*\*\*\*

« Florent ROUCHY demande ce que signifie le coût SIAAP dans la planche sur l'analyse financière de la DSP de la station d'épuration d'Ollainville.

François CHOLLEY rappelle que la station lors de sa conception ne devait pas engendrer de rejets ni dans l'Orge ni dans le collecteur aval qui rejoint l'épuration du SIAAP (Syndicat Interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne) à Valenton. Lorsque par des travaux ou par des dysfonctionnements de la station, il est nécessaire de rejeter vers le SIAAP, ce dernier applique un tarif fort au mètre cube rejeté. Le montant apparaissant dans les documents correspond au total des m3 rejetés vers le SIAAP au tarif du SIAAP.

En réponse à une interrogation de Pascale BOUDART à propos de la DSP, François CHOLLEY précise que l'absence d'équilibre économique de la DSP épuration est préoccupante. Ce déséquilibre apparaît dès la signature de la DSP fin 2018, notamment pour le fond de renouvellement courant insuffisamment doté et indique qu'une nouvelle augmentation du tarif au m³ de 10 centimes sera nécessaire. »

\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021.

# 8- REPRISE DES RESULTATS DE LA COMMUNE DE LA FORET LE ROI SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE Rapporteur : Patrick MYOTTE

La commune de La-Forêt-le-Roi a transféré au Syndicat de l'Orge sa compétence assainissement le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le compte administratif 2019 du budget assainissement de La-Forêt-le-Roi présente un excédent global de 183 778,98 €.

Par délibération du 3 mars 2020, la commune a décidé de reverser au Syndicat une partie de cet excédent, soit 50 000€.

Il convient que le Syndicat prenne une délibération concordante afin de permettre le reversement de cette somme.

Le syndicat vise le plus souvent la règle de répartition de l'excédent à 50% entre la commune et le Syndicat, ce que la commune n'a pas souhaité appliquer.

Il est demandé au Comité syndical d'approuver la reprise des résultats de la Commune de la Forêt le Roi suite au transfert de compétence.

\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la reprise des résultats de la Commune de la Forêt le Roi suite au transfert de compétence.

### 9- HARMONISATION DE LA TARIFICATION DE LA COMPETENCE COLLECTE EAU PLUVIALE

Rapporteur: William BERRICHILLO

Suite à la fusion des syndicats au 1<sup>er</sup> janvier 2019, des disparités ont été constatés dans l'application de la compétence collecte des eaux pluviales en fonction du territoire d'origine (SIBSO ou SIVOA). Cela concerne la tarification aux communes et le périmètre des missions prises en charge par le Syndicat. Par conséquent, il a été élaboré un état des lieux des missions réalisées actuellement par territoire et sur les besoins futurs.

De même, les modes de tarifications par territoire ont été analysés.

Enfin, une tarification unique pour des prestations équivalentes est envisagée.

Ces éléments ont été présentés en commission finances le 16 novembre avant discussion en bureau puis en conseil syndical.

Il est demandé au Comité syndical d'approuver l'harmonisation de la tarification de la compétence Collecte Eau pluviale.

\*\*\*\*

« A la demande de Pascale BOUDART, François CHOLLEY confirme que le montant de prise en charge de l'entretien des bassins ne peut être standardisé au vue de la variété des ouvrages. Leur entretien sera refacturé au coût réel. »

\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'harmonisation de la tarification de la compétence Collecte Eau pluviale.

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 20H30.

Le Président,

SYNDICAT DE L'ONEL

Le Secrétaire

R. LE FLØC'H

SPANICAT DE LICIAS